

# ANCRAGE À SCELLER AVEC CROCHET ESCAMOTABLE

**2000A  
2001 - 2002**

## 1. Principe de fixation :

Une résine de scellement est introduite à l'intérieur d'un logement approprié et débarrassé de toutes les poussières. Après avoir rempli la moitié du volume du logement, l'élément à fixer (corps d'ancrage) est inséré manuellement dans le logement par un mouvement alternatif jusqu'à fleur du béton. L'élément à fixer doit être propre (ni gras, ni huileux). Par cette action, la résine de scellement remonte le long de la paroi du logement, enrobe complètement l'élément à fixer en se plaquant le long de la paroi du logement. La résine de scellement doit remonter au moins au ras du sol. La résine de scellement durcit progressivement et solidarise le matériau support et l'élément à fixer.

## 2. Supports admissibles :

Le présent cahier des charges s'applique à l'emploi de cet ancrage dans les bétons sains armés ou non, en position verticale. Dans les cas des bétons enduits, l'épaisseur de l'enduit ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'ancrage. L'emploi de cet ancrage dans les bétons fissurés ou caverneux et dans les autres matériaux de construction pleins est possible mais les valeurs de ce cahier des charges ne peuvent être utilisées. Il y aurait lieu de nous consulter pour définir les essais spécifiques à réaliser dans ce cas.

**Le support doit avoir une épaisseur mini de 140 mm et une résistance à la compression  $\geq$  à 23 MPa**

## 3. Effort soumis au support pendant l'utilisation :

3.1. Point d'application et direction de la charge :

Extrait de la norme Française NF S 52 - 400 : Equipements de jeux - Points de fixation - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

Paragraphe 7.2.2 Ancrage multidirectionnel

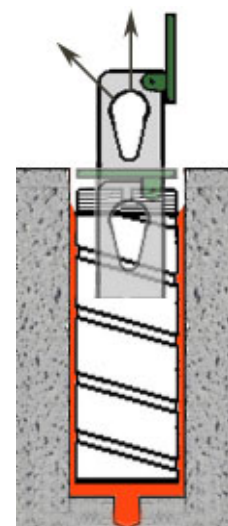
"a) Appliquer un effort de traction vertical de  $800^{0/+20}$  daN pendant  $1\text{ min}^{0/+10}$  s. Cesser d'appliquer l'effort et mesurer tous déplacements, désordre et déformation permanents des différents éléments du point de fixation et de son support  $30\text{ min}^{0/+30}$  s après le relâchement de l'effort.

b) Appliquer un effort de traction de  $800^{0/+20}$  daN à  $45^\circ$  par rapport au plan du support pendant  $1\text{ min}^{0/+10}$  s successivement dans 3 directions différentes et espacées de  $120^\circ$  l'une de l'autre. Contrôler après chaque application de l'effort puis  $30\text{ min}^{0/+30}$  s après relâchement du dernier effort tous déplacements, désordre et déformation permanents des différents organes du point de fixation et de son support."

3.2. Types d'efforts :

Ces efforts peuvent être statiques ou dynamiques et d'application permanente ou occasionnelle.

3.3. Charge soumise à l'ancrage (non pondérée) : 800 daN.



## 4. Implantation, utilisation et maintenance :

Voir plans d'implantation de la salle et notice de montage NM25.

### AVERTISSEMENT :

- Dans le cas de sol fini, type sol plombant ou revêtement collé, des soulèvements de ce dernier peuvent être constatés en périphérie de l'ancrage.
- Il appartient au maître d'oeuvre de s'assurer de la non présence de cablage électrique ou de fluides dans la zone d'ancrage.
- La présence de tout élément de ce type devra nous être communiqué par le biais d'un plan coté et contre-signé.

## 5. Conception des ouvrages :

### Exigences particulières du support (paragraphe 6 de la norme NF S52-400) :

« Le support doit être apte à recevoir les points de fixation et les efforts transmis par les matériels sportifs.

Les points de fixation ne doivent pas entraver l'intégrité du support (étanchéité, solidité, etc.).

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage du support est seul habilité à autoriser la réalisation des points de fixation et des essais en tenant compte de leur type et des efforts transmis.

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage doit confier à un service compétent dans l'art (charpentier, architecte, entrepreneur en bâtiment, bureau d'étude, etc.) le calcul, le dimensionnement et la réalisation :

- des supports de fixations ;
- des massifs de fondations ;
- des renforts supplémentaires éventuels de la structure du support.

Le fabricant du matériel sportif doit fournir au propriétaire ou/et au maître d'ouvrage du support : les charges et sollicitations à prendre en compte, au niveau des points de fixation de son matériel sur le support en relation avec les charges, ainsi que les types et caractéristiques des points de fixation proposés.

Il appartient au maître d'ouvrage de mettre en adéquation le support avec les points de fixation en fonction de leurs positions et des charges fournies par le fabricant du matériel sportif. »

**NATURE DU SUPPORT :**

**Autorisation de fixation du propriétaire et/ou le maître d'ouvrage :**

**Matière :**

**Date :**

**Cachet :**

**Présence de revêtement :**  OUI  NON

**Nom :**

**Type de revêtement :**

**Fonction :**

**Épaisseur du revêtement (mm) :**

**Signature :**

La pose du matériel par nos soins ne pourra être effectuée qu'après retour de ce document dûment rempli et signé.